Rentrée pédagogique du doctorat

20 et 21 Janvier 2021







Objectifs de ces journées

- La rentrée administrative visait à vous présenter des éléments administratifs et institutionnels du doctorat. Ces deux journées qui s'ouvrent, cherchent à vous transmettre des éléments sur le fond de votre doctorat : des principes, des valeurs, des éléments de contexte,... des éléments au cœur de votre doctorat.
- Le doctorat c'est la formation à la recherche par la recherche. Lors de votre recherche doctorale, vous allez développer votre questionnement scientifique qui est au cœur du métier de chercheur et acquérir certaines compétences et développer certaines perspectives et attitudes de chercheur (méthodologie).

La thèse, c'est en moyenne 3-5 ans ; le doctorat, c'est pour la vie. Les compétences et savoir-être que vous allez développer vous serviront tout au long de votre carrière.

Programme de ces journées

Jeudi 21 Janvier

- Cadre pédagogique du doctorat
- Compétences et portfolio
- Le stress, les phénomènes de harcèlement
- La place des chercheurs et des docteurs dans la société
- La valorisation de la recherche

Vendredi 22 janvier

- Science ouverte et gestion des données
- Ethique
- Intégrité scientifique

Rentrée pédagogique du doctorat

Le doctorat : un objet pédagogique







Trois temps dans cette présentation

- La stratégie européenne pour la recherche et l'enseignement supérieur
- Le cadre règlementaire français et institutionnel
- Outils pédagogiques de la formation doctorale



La stratégie européenne pour la recherche et l'enseignement supérieur



Une stratégie européenne de l'ESR

Depuis 1999, les pays de l'UE sont dans une dynamique commune (le processus de Bologne) qui a mené à la création d'un espace commun pour l'enseignement supérieur (European Higher Education Area — EHEA) en 2010.

Effets de cette politique : **LMD**, **ECTS**, cadre européen des certifications, processus qualité, individualisation des parcours, suppléments aux diplômes,...

Depuis 2000, l'UE veut bâtir une "économie du savoir" (stratégie de Lisbonne, 2000) basée sur une recherche européenne forte et coopération (*European Research Area* – ERA depuis 2010)

Effets de cette stratégie : intensification des dispositifs européens : Framework Programs (Horizon 2020, Horizon Europe), Marie Skłodowska-Curie Actions (MSCA), ...



Stratégies européennes pour le doctorat

- Communiqué de Berlin (2003) :
 - > Importance du doctorat dans les stratégies de l'EHEA et l'ERA
 - > Importance de la qualité de la formation doctorale
 - > Convergence entre les diplômes de doctorat
- ☑ Identification du doctorat comme levier principal pour atteindre une "société de la connaissance" (Knowledge Society)
- Message récurrent : importance des docteurs dans le développement du savoir scientifique, la résolution des problématiques sociétales modernes (le climat, la santé, le transport, l'énergie, ...), dans le développement économique (R&D, cadres d'entreprise, entrepreneurs, ...



Des textes cadres pour le doctorat et la recherche

- Deux documents cadres pour la formation doctorale
 - ➤ Salzburg Principles (2005) and Salzburg Recommendations (2010) de la European University Association (EUA)
 - ➤ Principles for Innovative Doctoral Training (2011) de la Commission Européenne
- Des principes fondamentaux pour les carrières des chercheurs
 - ➤ Charte Européenne du Chercheur validée en 2005 par la Commission Européenne
 - ➤ Le doctorant est un *First Stage Researcher* (Euraxess) ou un *Early Stage Researcher* (MSCA)



Quels facteurs pour une thèse de qualité?

☼ Question sur Wooclap : quels facteurs, selon vous, contribuent à ce que la thèse se déroule dans de bonnes conditions ?



Sondage 21/01/2021: 152 participants



Les principes de Salzburg

- 1) Le doctorat est une formation à travers des travaux de recherche originaux et innovants
- L'importance d'une formation doctorale qui permette de répondre aux nouveaux enjeux de société et prépare à une multiplicité de carrières
- 3) La diversité des différentes formations doctorales (modalités pédagogiques adaptées aux disciplines)
- 4) La reconnaissance des doctorants comme des **professionnels**
- 5) L'importance d'un **encadrement de qualité** et d'une participation active du doctorant dans la poursuite du projet de recherche

- Des programmes doctoraux innovants et généralisés, notamment à travers des **écoles doctorales** qui portent des programmes institutionnels (par opposition à des doctorats se limitant seulement à l'étudiant et le directeur)
- 7) Des durées de thèse limitées (entre 3 et 4 ans)
- 8) Des structures de formation qui permettent de proposer des **formations transdisciplinaires** et transversales
- 9) La **mobilité** interdisciplinaire, international et intersectorielle (les 3i)
- 10) Des thèses financées



Les principes de la formation doctorale innovante

- 1) L'excellence
- 2) L'environnement institutionnel attractif : charte européenne du chercheur et code de conduite pour le recrutement
- 3) La stimulation des projets de recherche interdisciplinaires
- 4) L'ouverture à l'industrie et aux autres secteurs d'emplois
- 5) L'encouragement à la mobilité et le réseautage international
- 6) Le développement d'écoles doctorales de qualité
- 7) La formation aux compétences transférables



La charte européenne du chercheur

La charte "s'adresse à tous les chercheurs dans l'Union européenne, à toutes les étapes de leur carrière, et couvre tous les domaines de recherche dans le secteur public et dans le secteur privé"

Principes généraux applicables aux chercheurs (section I): liberté de pensée et d'expression, respect de principes éthiques (disciplinaires et nationaux), utilité sociale, refus du plagiat et respect de la propriété intellectuelle, professionnalisme...



Que retenir de ce cadre européen ?

- La dualité entre le doctorant-étudiant et le doctorant-chercheur
- L'importance d'une **formation à la recherche par la recherche**, sous la direction de chercheurs confirmés, qui délivrent une formation scientifique et technique à un chercheur apprenant.
- La formation doctorale comme un processus pédagogique structuré, notamment au sein d'une école doctorale qui délivre des formations professionnalisantes, le développement d'une culture scientifique large et une préparation à une variété de métiers à un futur docteur
- Des compétences de transformation autour de l'innovation, la créativité, la gestion de l'inconnu et de l'émergent.



Le cadre règlementaire et institutionnel français



Doctorant(e) = un double statut

Un(e) étudiant(e)

- Ambition collective : IDTP, Salzburg
- Cadre légal : arrêté du 25 mai 2016, décret n° 2009-464 du 23 avril 2009 relatif aux doctorants contractuels
- ❖ Règlement intérieur de l'ED

Un(e) chercheur(euse)

- Ambition collective : Charte Européenne du Chercheur, démarche HRS4R
- Cadre légal : textes de loi en rapport avec les EC/C, fonctionnaires
- Règlement intérieur de l'établissement, règlement de l'unité de recherche



Vos droits et devoirs?

Question Woodlap: « quels sont les devoirs des doctorants? »



Sondage 21/01/2021 : 162 participants



Vos droits et devoirs?

Question Woodlap: « quels sont les droits des doctorants? »



Sondage 21/01/2021 : 199 participants



- L'école doctorale exécute les missions définies par l'arrêté, qui sont une application, notamment, des principes de Salzburg
 - > Excellence
 - > Des procédures de recrutement transparentes
 - > Des projets de recherche sélectionnés pour leur qualité
 - Des formations qui permettent une ouverture sur de multiples problématiques scientifiques et des voies de recrutement diversifiées
 - > Des dispositifs de mobilité internationale
 - > Des écoles doctorales à l'écoute des doctorants, directeurs de thèse, et portant des politiques pédagogiques riches
 - La formation aux compétences transférables.



- Le doctorant est rattaché à une école doctorale dont le responsable académique et pédagogique est le directeur de l'ED.
- L'école doctorale est le cadre structurant de la formation doctorale (article 3 − 25 mai 2016). Les EDs...:
 - > permettent "aux doctorants de préparer et de soutenir leur thèse dans les meilleures conditions"
 - > "organisent les échanges scientifiques entre doctorants et avec la communauté scientifique"
 - > "assurent une démarche qualité de la formation"
 - > "définissent et mettent en œuvre des dispositifs d'appui à la poursuite du parcours professionnel"
 - "contribuent à une ouverture européenne et internationale"
- Au sein de ce programme pédagogique que porte l'ED, le doctorant a des obligations (imposées par la formation) et des droits (il fait des choix notamment au regard de son devenir professionnel)



- Dans le cadre de sa formation, le doctorant a des obligations :
 - > Respecter les procédures de son ED et de son établissement d'inscription
 - ➤ Respecter le règlement intérieur de son ED, notamment au regard des formations à suivre, de l'obligation de publier, etc...
 - Fêtre en règle avec l'arrêté du 25 mai 2016
- - Fêtre formé pour ses missions ou sur des compétences nécessaires à sa thèse
 - Ètre accompagné en cas de difficultés dans son projet de recherche, ou d'interrogations sur son projet professionnel.
 - ➤ Il peut bénéficier de dispositifs de mobilité (internationale pour des colloques, cotutelles; nationale pour des congrès, codirections), de césure (pour travailler son projet professionnel), de la possibilité d'effectuer des missions (enseignement, valorisation, ...)
 - > Il peut bénéficier des services de santé étudiante



- ☼ C'est l'école doctorale qui suit le bon déroulement de la formation doctorale sur les deux volets :
 - > La formation technique et scientifique au sein d'un laboratoire
 - La formation transversale à travers ses formations

C'est l'école doctorale qui atteste du déroulé satisfaisant de la formation et permet (ou non) au doctorant de se réinscrire puis, enfin, de soutenir.



- Le doctorant est rattaché à une **unité de recherche** dont le responsable scientifique et administratif est le directeur de l'unité de recherche. Il est placé sous la responsabilité d'un ou deux directeurs de thèse qui supervisent son travail de recherche.
- C'est un jeune chercheur qui a un certain nombre de droits :
 - ➤ Il doit être reconnu pour ses contributions
 - Il doit pouvoir avoir un équilibre entre ses différentes activités professionnelles (recherche, enseignement + autres) et sa vie privée
 - > Des conditions de travail décentes et intégratives à une communauté professionnelle
 - ➤ De l'autonomie (mais pas l'indépendance!) dans son travail de recherche
 - ➤ Il est accompagné par des chercheurs expérimentés
 - ➤II devient un membre d'une communauté scientifique (réseau)
 - ➤ Il bénéficie des services de santé des personnels



Le doctorat est une expérience professionnelle, il en découle des devoirs professionnels

A qui rend-il compte?

- 1. L'hébergeur
- 2. Les services support/gestionnaires
- 3. Les tutelles
- 4. L'employeur du doctorant
- 5. Les financeurs
- 6. Ses encadrants



1. L'hébergeur

Tout doctorant est rattaché à une équipe de recherche au sein de laquelle il passe un temps non-négligeable. Même s'il n'est pas un agent contractuel, un doctorant est toujours un agent hébergé.

Il en découle des obligations :

- > Rendre compte du matériel et espaces utilisés
- ➤ Respect des règles de vie en commun
- ➤ Rendre compte de son travail
- ➤ Signaler sa présence ou son absence auprès de sa direction
- ➤ Participer aux activités, notamment scientifiques, de l'unité d'accueil



2. Les services support/gestionnaires

Les doctorants peuvent effectuer des missions (formations, colloques, etc...) et sont, plus généralement, soumis à de nombreuses procédures administratives

La liberté académique et/ou l'absence de financement ne signifie pas qu'on peut se permettre de ne pas répondre à une sollicitation du secrétariat du labo ou de l'ED! Les conséquences des réponses tardives sont nombreuses : perte d'accès, invalidité de titres de séjour, arrêt de la thèse, non remboursement de frais, formations inaccessibles ou manquées,...



3. Les tutelles

Les unités de recherche et les écoles doctorales doivent rendre des comptes sur leur activité scientifique, l'utilisation de leurs crédits, ...

Les doctorants sont concernés par cette obligation de préparer régulièrement des bilans (notamment le HCERES).

Les obligations des doctorants sont notamment :

- ➤ De signaler à l'unité de recherche et à l'ED leurs publications
- > De tenir informées celles-ci de leur devenir professionnel

Vous êtes également des **représentants de vos tutelles** lorsque vous vous rendez en colloque, lorsque vous enseignez.

Les doctorants sont concernés par le "principe de neutralité de la fonction publique" (qui interdit les positions politiques dans le cadre de ses fonctions).



4. L'employeur du doctorant

Tout doctorant contractuel a un employeur : l'université, le CNRS, une entreprise, etc...

Il en découle des obligations :

- ➤ Rendre compte régulièrement, par écrit, de son travail
- ➤ Passer du temps auprès de l'employeur (ex : thèse CIFRE)
- ➤ Passer du temps sur un autre site (thèses en codirection, en cotutelle)



5. Les financeurs

Certains doctorants, recrutés par l'établissement, sont financés à travers des projets collaboratifs.

Ces projets de thèse peuvent avoir des contraintes supplémentaires :

- > Les doctorants dans des projets européens (ITN, ...) ont des obligations de mobilité
- Les doctorants financés par la région ont des *livrables* prévus dans la convention de collaboration : rapports récurrents, activités pédagogiques
- > Les doctorants-normaliens doivent faire un certain nombre d'enseignement

Votre recherche, vos formations sont financées par de l'argent public (vos impôts)



5. Ses encadrants

(Art 25 mai 2016 – article 16) : « Le doctorant est placé sous le **contrôle** et la **responsabilité** d'un directeur de thèse»

Si on ne parle pas d'un lien *hiérarchique*, le directeur a toutefois le dernier mot sur les orientations scientifiques du projet de thèse et c'est lui qui veille, en premier lieu, au bon déroulement du travail du doctorant.



[Les formations doctorales] « constituent une expérience professionnelle de recherche, sanctionnée, après soutenance de thèse, par la collation du grade de docteur. » *Code de l'éducation L612-7*

Une idée à retenir : un doctorant est un chercheur, on attend donc de lui une attitude **professionnelle**.



Outils pédagogiques de la formation doctorale



L'école doctorale — le cadre pédagogique de la formation doctorale

Doctorant

L'école doctorale



Docteur

Clé de voute de la formation doctorale : <u>Le secrétariat de l'école doctorale</u>

Formations

- Compétences scientifiques
- Compétences transversales
- Transmission de valeurs

Outils de suivi

- Outils informatiques
- Charte doctorale
- Convention de formation
- Comité de Suivi Individuel (CSI)

Poursuite de carrière

- Présentation de métiers
- Forums
- Accompagnement



Les formations thématiques

- Des formations qui visent à développer la culture scientifique large autour de vos sujets de recherche :
 - > Journées de l'ED : présentations et posters
 - Colloques thématiques
 - Universités d'été
- Ces formations rassemblent des doctorants soit par ED, soit par secteur voire même de façon complètement inter-disciplinaire. Les objectifs :
 - > Découvrir d'autres thématiques explorées avec des méthodologies similaires aux vôtres
 - Etudier, par des champs différents, des problèmes multidisciplinaires
 - Découvrir des champs d'étude connexes aux vôtres

Être un chercheur, c'est pouvoir **prendre du recul par rapport à son sujet d'étude** pour trouver de nouvelles réponses, des nouvelles méthodes et imaginer de nouvelles questions. Ces formations visent à développer ce savoir être.



Les formations transversales

- La formation scientifique du doctorat est complétée par le développement de compétences transversales qui peuvent être acquises :
 - > Lors du travail de recherche : recherche d'informations, rigueur, compétences numériques,...
 - Lors de formations doctorales : gestion des personnes, des projets, savoir-être inter-culturel, ...
 - À travers la vie académique : compétences de transfert de connaissances (rendre compte, vulgariser, enseigner, etc...), capacité à imaginer des solutions nouvelles, ...
- Lors de ces formations doctorales, comme en recherche, on cherche à vous placer dans des situations d' "adversité contrôlée" où vous allez naturellement travailler, parfois collectivement, pour trouver des solutions.

Les formations ne sont pas à négliger! Elles contribuent tout autant à votre montée en compétence que la recherche.



L'arrêté du 25 mai 2016 et ses outils pour suivre la formation doctorale

- La charte du doctorat (qui est la reconnaissance non-contractuelle mais partagée de principes) → ce document précise quelques principes importants du déroulement de votre thèse
- La convention de formation (ce n'est pas un contrat, mais le support d'une discussion de lancement et de suivi de projet) → profitez de ce document pour échanger avec votre directeur : quels sont les grandes étapes du projet ? où va le projet ? quel est mon projet professionnel ? quels sont nos objectifs de valorisation ?
- Le comité de suivi individuel (c'est un groupe de vos pairs qui cherche à évaluer, au bénéfice de votre ED, le bon déroulement de votre projet de thèse) : le CSI n'est là ni pour vous juger, ni votre directeur, ni la pertinence de votre sujet. Le CSI doit vous aider à faire le point : quels sont les blocages de votre projet de recherche ? Êtes-vous bien préparé au métier de chercheur ? Avancez-vous vers votre objectif professionnel ?



Préparation à la poursuite de carrière

- Formations internes : formations du Collège Doctoral (Gilles Baube)
- Ressources externes : ABG, PHDOOC, PHD Career Fair, les enquêtes du ministère, etc..
- Actions locales de formation : forums métiers ou tables rondes
 - ➤ Journées poursuite de carrière en 2019 : SIMME/SISMI, SBS/CEGA
 - > Journée "thèse et après-thèse" pour DSP
 - ➤ Colloque sur les politiques publiques (SHS) en 2019
- Réflexions sur le portfolio : c'est un chantier qui débute
- L'importance de parler de son avenir avec son unité de recherche, de développer son réseau et de le solliciter.



Que retenir?

- L'école doctorale dispose d'un certain nombre d'outils (formations, le CSI, etc...) pour guider le doctorant dans sa formation doctorale.
- Les docteurs sont de plus en plus reconnus et nécessaires dans notre société, notamment au regard de certaines compétences phares :
 - > Capacité à innover (trouver de solutions nouvelles)
 - Capacité à s'adapter (gérer le nouveau, l'inattendu, l'émergent)
 - > Capacité à transmettre à des publics et dans des contextes variables
- Dernière idée : la formation doctorales est un processus guidé et accompagné mais vous devez devenir acteurs de cette formation
- Personne ne choisira votre projet professionnel pour vous
- C'est à vous de suivre et de guider votre montée en compétences au regard de votre projet



Les difficultés du doctorat au quotidien



Quelles difficultés avez-vous pu rencontre?

Question Wooclap : « quelles difficultés avez-vous pu rencontrer pour l'instant lors de votre thèse ? »



Sondage 21/01/2021 : 175 participants



Phrases entendues

Phrases entendues à propos du doctorat :

« vous allez souffrir en thèse » (ENS 2020)

la thèse est associée à un nécessaire « dépassement de soi » (sém EHESS 2014-2015)

« les doctorants, faut qu'ils souffrent un peu » (entendu à une formation à l'encadrement de doctorants)

9 % des doctorants/jeunes docteurs se déclarent « en souffrance », 6 % « méprisés », 21 % « seuls », 20 % « en compétition » (enquête GénérationPHD)

La « formation à la recherche par la recherche » est l'apprentissage par l'identification et le dépassement de difficultés scientifiques, c'est la remise en question de ses pratiques et de ses idées.



Ouverture

- Le dépassement des difficultés amènent au développement de compétences. Vous êtes invités à être conscients de votre propre montée en compétences.
- S'il est normal de rencontrer des difficultés, il n'est <u>pas</u> normal d'être dans une situation de souffrance. Vous avez l'obligation d'avoir une attitude professionnelle, mais vous avez le droit (et la structure a l'obligation d'y œuvrer) d'attendre de votre collègues et supérieurs une attitude professionnelle, notamment en termes d'accompagnement.
- Il est normal de rencontrer des obstacles scientifiques, les obstacles humains, sous la forme de situations de harcèlement, ne sont pas acceptables non plus.

